



LYCEE EDOUARD HERRIOT
LYON 6^E

RAPPEL PROCEDURE TURBO SELF

Réservation obligatoire :

Chaque repas doit faire l'objet d'une réservation.
Cette réservation n'est possible que si le compte est créditeur.

Rappels :

Tout repas réservé sera débité de l'intégralité de son coût qu'il soit ou non consommé.

Si l'élève est malade la réservation pourra être annulée sur présentation d'un justificatif médical

En cas d'oubli de carte :

L'élève doit être en possession de sa carte pour le passage au self.

Vous pouvez à titre exceptionnel (maximum une fois par mois) venir au Kiosk devant l'intendance pour retirer un ticket jetable.

Pour cela, il faut en amont avoir à l'aide de sa carte créé un mot de pass sur la borne Kiosk. Il est donc conseillé aux élèves de venir créer leur mot de pass au plus vite.

Rachat de carte :

Les cartes peuvent être achetées à l'intendance pour un montant de 5 euros.

Le service intendance reste à votre disposition pour toute question.